

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 23 février 2024 à 18h30 – Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Madame Laurence FOUCAULT, Monsieur Didier DUBOIS, Madame Sylvie HAREL, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Emile GAUDET,,
Madame Rose-Marie LEGRU, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Emeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Madame Patricia POTIER et Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Sylvie RIGOBERT à Madame Gaëtane CABARET Monsieur René FLINOIS à Monsieur Didier DUBOIS, Madame Lylou KOMINIARZ à Monsieur Laurent DERNONCOURT, Monsieur Pierre BAYART à Monsieur Patrice SISTEK, Monsieur Dany DUBOIS à Monsieur Lionel COURTIN, Madame Virginie ZIBRET à Madame Sabine BRUNELLE, Madame Corinne VANQUELEF à Madame Patricia DENEUFEGLISE et Monsieur Arnaud BLOCH à Madame Karine BLOCH,

Étaient absents excusés et non représentés :

Néant

Étaient absents non représentés :

Néant

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Madame Patricia DENEUFGLISE, secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 23 février 2024 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2023

Motion

1- Motion contre les fermetures d'un poste élémentaire au titre des classes dédoublées à l'école élémentaire NICOLAS COPERNIC en REP et d'un poste élémentaire au titre des classes dédoublées à l'école élémentaire du TRANSVAAL en REP et contre la diminution de la Dotation Horaire Globale au sein du collège Henri Wallon de la ville de Divion.

Finances / Marchés publics

- 2- Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
- 3- Présentation des marchés publics 2023
- 4- Exonération de TFPB pour les habitations économes en énergie
- 5- Exonération de TFPB pour les logements anciens économes en énergie
- 6- Distribution de composteur pour les particuliers
- 7- Concession de service public – Tarifs et règlement pêche 2024

Ressources Humaines

- 8- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

Développement urbain et durable

- 9- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

Urbanisme

- 10- Convention d'occupation du domaine public – implantation d'une Antenne – Rue Thorez

Environnement

- 11- Synthèse de la concertation des Zones d'accélération des énergies renouvelables

Sécurité

- 12- Convention communale de coordination de la police rurale de Divion et des forces de sécurité de l'État

Santé

13- Versement d'une subvention à l' « AFM Téléthon »

Enfance - Jeunesse

14- Charte d'accueil des cirques dans les communes

15- Subvention à l'association « ADATEEP »

16- Prolongation de la convention « Développement des séjours enfants »

17- Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

Enseignement

18- Subvention allouée pour les fournitures scolaires à compter de l'année scolaire 2024-2025

19- Prolongation de la convention « Développement des séjours enfants »

Culture

20- Signature d'un contrat d'adhésion avec « Droit de cité » 2024

21- Signature d'un contrat dans le cadre du festival « les enchanteurs » 2024

22- Signature de la convention de partenariat avec le comédie de Béthune pour le premier semestre 2024

Action sociale

23- Convention de partenariat avec le CIDFF 62 Béthune

Associations

24- Subvention « Nos Quartiers d'Eté 2024 »

Communication

25- Convention d'occupation temporaire du domaine public avec PUBLI-ESSOR

Citoyenneté

26- Subvention de fonctionnement à l'association CITEO

Conseil Municipal
Séance du vendredi 23 février 2024 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Motion contre les fermetures d'un poste élémentaire au titre des classes dédoublées à l'école élémentaire NICOLAS COPERNIC en REP et d'un poste élémentaire au titre des classes dédoublées à l'école élémentaire du TRANSVAAL en REP et contre la diminution de la Dotation Horaire Globale au sein du collège Henri Wallon de la ville de Divion.
- 2- Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
- 3- Présentation des marchés publics 2023
- 4- Exonération de TFPB pour les habitations économes en énergie
- 5- Exonération de TFPB pour les logements anciens économes en énergie
- 6- Distribution de composteur pour les particuliers
- 8- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée
- 9- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)
- 11- Synthèse de la concertation des Zones d'accélération des énergies renouvelables
- 12- Convention communale de coordination de la police rurale de Divion et des forces de sécurité de l'État
- 13- Versement d'une subvention à l' « AFM Téléthon »
- 14- Charte d'accueil des cirques dans les communes
- 15- Subvention à l'association « ADATEEP »
- 16- Prolongation de la convention « Développement des séjours enfants »
- 17- Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais
- 18- Subvention allouée pour les fournitures scolaires à compter de l'année scolaire 2024-2025
- 19- Prolongation de la convention « Développement des séjours enfants »
- 20- Signature d'un contrat d'adhésion avec « Droit de cité » 2024
- 21- Signature d'un contrat dans le cadre du festival « les enchanteurs » 2024
- 22- Signature de la convention de partenariat avec le comédie de Béthune pour le premier semestre 2024
- 23- Convention de partenariat avec le CIDFF 62 Béthune
- 25- Convention d'occupation temporaire du domaine public avec PUBLI-ESSOR
- 26- Subvention de fonctionnement à l'association CITEO

Les délibérations adoptées à 28 voix pour sont les suivantes:

1 voix contre du groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET)

7- Concession de service public – Tarifs et règlement pêche 2024

Monsieur Emile GAUDET n'a pas pris part au vote car il est membre d'une association.

24- Subvention « Nos Quartiers d'Eté 2024 »

La délibération adoptée à 24 voix pour, 1 abstention du groupe « Divion pour vous » (Madame Emeline DELPLANQUE, 3 voix contre du groupe « Divion Naturellement » (Monsieur Romain LAVEDRIVE, Monsieur Olivier MANNESSIER, et Patricia POTIER) et 1 voix contre du groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) est la suivante :

10- Convention d'occupation du domaine public – implantation d'une Antenne – Rue Thorez

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2023-070 à 2023-079 et de 2024-001 à 2024-015 sont jointes en annexe.

La séance fût levée à 21h10

Le prochain Conseil Municipal est le 29 mars 2024